

26 novembre 2019

Commission consultative du personnel

26 novembre 2019

Approbation du compte-rendu de la CCP du 02/04/2019

Le compte rendu a été adopté après l'apport d'une précision sur une intervention du SNE-FSU sur l'insuffisance des primes relatives à la fonction d'encadrement en catégorie 1.

Le Sne a demandé un point sur la suite donnée par la direction à la CCP du 2 avril 2019 sur :

- la demande faite, l'été dernier, par les six directeurs d'agences au DRH du ministère pour réviser le quasi-statut sur un certain nombre de points dont la revalorisation de la prime d'encadrement. Les Directeurs viennent de relancer le DRH et sont dans l'attente d'un rendez-vous prochain.
- la possibilité de reprise des congés/RTT non posés fin 2018 par certains agents dans le fond « don de congés » (compte épargne solidarité) : la Secrétaire générale nous signifie l'impossibilité de reprise de ces congés pour alimenter ce compte. Elle rappelle qu'il est impératif de consommer ou à défaut de déposer ses congés sur son CET avant la fin de l'année.
- suites données sur les changements de niveau et bonification : les actions identifiées lors de la dernière CCP ont bien été mises en œuvre par la direction.
- nous avons rappelé notre demande de disposer à la prochaine CCP d'un bilan plus précis sur l'attribution des mois de bonification en catégorie 1.
- demande de transmission aux représentants du personnel du règlement intérieur de la CCP validé.

Examen des situations particulières confidentielles

En préambule de ce point, il a été proposé à la direction que le conseiller de prévention, qui œuvre dans le comité RPS et le CHSCT, puisse être associé à la CCP. Ceci afin d'assurer un lien lors d'une situation collective particulière, du ressort du CHSCT, mais qui peut avoir un impact sur des situations individuelles traitées en CCP. Pour la direction, c'est le DRH qui fait ce lien mais elle n'est toutefois pas opposée à la proposition.

De plus, le Sne-FSU a rappelé sa demande, exprimée à plusieurs reprises, que les agents de retour d'un arrêt de travail longue durée soient reçus ou à minima contactés par la DRH en parallèle d'une entrevue avec leur hiérarchie. Il a été exprimé également le besoin d'un accompagnement de la DRH auprès du hiérarchique dans ces situations de retour.

La CCP a ensuite étudié les situations individuelles et le suivi des agents.

En complément, le Sne-FSU a demandé à la direction de prendre en compte, dans ce suivi, la situation des agents à la DSI et au CSP dans un contexte de mutualisation de leurs missions.

Les points suivants ont été ajoutés à la demande du Sne-FSU :

Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

18 personnes bénéficiaires en 2019, pour un montant total de l'ordre de 12 000 €.

Cette indemnité a été mise en paye de décembre.

Pour rappel, en 2018, 16 agents avaient bénéficié de ce dispositif pour un montant total de l'ordre de 700 €.

Bilan des demandes de télétravail campagne 2019-2020

Le Sne a rappelé à la direction son besoin de disposer des éléments individuels avant la CCP afin d'exercer son rôle de représentant auprès des personnels concernés et de réaliser sa propre analyse des refus ou réductions de quotité éventuels.

Le bilan fait par la direction fait état de l'absence de refus pour cet exercice et d'une quinzaine de situations de réduction de quotité par rapport à la demande initiale des agents. Le bilan complet sera examiné lors du Comité Technique de décembre.

Nous avons demandé à la direction de fournir aux membres de la CCP les éléments individuels de ce bilan.

Redistribution des mois de bonification suite à promotion ou changement de niveau

Le bilan met en évidence l'utilisation de l'intégralité des mois disponibles pour les agents.

Le Sne fait toutefois remarquer à la direction que les mois de bonification redistribués, suite à une promotion ou un changement de niveau, n'ont pas fait l'objet d'un avis des membres de la CCP. Cette situation n'est pas conforme aux règles de gestion.

Par ailleurs, du fait de cette redistribution, certains agents ont vu leur bonification portée à 3 mois. Il est rappelé que ces situations exceptionnelles doivent faire l'objet d'un rapport écrit explicatif présenté en CCP.

Nous soulignons que les mois de bonification ont été redistribués à des agents déjà bonifiés en 2019 au titre de leur activité 2018. Aucun mois n'a été redistribué à des agents n'ayant pas fait l'objet d'une bonification suite à l'arbitrage initial.

Nous avons demandé qu'une CCP spécifique soit convoquée à l'avenir pour traiter de ce sujet de redistribution.

Vos représentants CCP

Pour le Sne-FSU :

Fatiha EL MESAOUDI
fatiha.elmesaoudi@eaurmc.fr

Rémi TOURON
remi.touron@eaurmc.fr

Andrée ANTHONIOZ
andree.antonioz@eaurmc.fr

Philippe GIRODET
philippe.girodet@eaurmc.fr

Michaël BALAY
michael.balay@eaurmc.fr

Pascal GERIN
pascal.gerin@eaurmc.fr

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU



F.S.U.